

FICHE PRODUIT

relative aux qualités et caractéristiques environnementales

La loi AGEC n°2020-105 du 10 février 2020 ou « loi anti-gaspillage pour une économie circulaire » demande d'informer les consommateurs sur les qualités et caractéristiques environnementales des produits qu'ils achètent. Ces informations concernent la recyclabilité, la présence de matière recyclée, la possibilité de réemploi, la présence de substances considérées comme dangereuses ou encore le pays de fabrication pour les produits textiles.

CUR' ACTIVE

Référence	Désignation	Emballage					Produit
		Perturbateurs Endocriniens (PE) avérés ou présumés selon l'arrêté du 28 septembre 2023	Incorporation de matière recyclée	Recyclabilité	Possibilité de réemploi	Primes et pénalités (éco- modulations)	
AL1001	Le Gel Aloe Vera	Non	Non	Emballage majoritairement recyclable	Non	Non	Information non disponible
AL1002	La Crème Main Aloe Vera	Non	Non	Emballage majoritairement recyclable	Non	Non	Information non disponible
AL1003	La Crème Visage Aloe Vera	Information non disponible	Non	Non	Non	Non	Information non disponible
AL1006	Le Soin Liquide Aloe Vera	Information non disponible	Non	Etui et Flacon : Entièrement recyclable	Non	Pénalité : élément d'emballage qui perturbe le tri (bouchon et pompe)	Information non disponible
AL1007	Le Gel à boire Aloe Vera Bio	Information non disponible	Non	Non	Non	Non	Information non disponible
AL1011	La Gelée Micellaire Aloe Vera	Non	Non	Emballage majoritairement recyclable	Non	Non	Information non disponible
AL9910	Lot de 5 disques à démaquiller	Non	Non	Emballage entièrement recyclable	Non	Non	Non concerné
CR1004	Gel Talc Douceur	Non	Non	Emballage entièrement recyclable	Non	Non	Non
CR1007	Crème Pieds Anti-crevasses	Non	Non	Emballage entièrement recyclable	Non	Non	Non
CR1009	Patch Yeux défatiguants	Information non disponible	Non	Non	Non	Non	Non
CR1010	Crème Mains réparatrice	Non	Non	Emballage entièrement recyclable	Non	Non	Non